

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.681.019.1 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 1993

Doseuses pondérales BATES modèles 301FB E, 60FF E, 65AFF E, 310FB E, 160FS E et JETFLOW E

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

Société PERVAL, 46, rue Angel Durand, 33400 Talence.

CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales BATES modèles 301FB E, 60FF E, 65AFF E, 310FB E, 160FS E et JETFLOW E sont destinées au conditionnement de produits granuleux ou pulvérulents en sacs à valves et sont constituées par :

1° Un dispositif d'alimentation du produit à un débit (modèle 301FB E) ou à deux débits :

- par courroie (modèles 301FB E et 310FB E),
- par vis à 2 vitesses (modèle 160FS E),
- par turbine (modèle JETFLOW E),
- gravitaire avec système de fluidisation (avec pressurisation : modèle 60FF E ou sans pressurisation : modèle 65AFF E),

dans tous ces cas, le produit est propulsé vers un bec d'ensachage sur lequel viennent s'adapter les sacs.

2° Une unité de pesage comprenant :

- un dispositif récepteur de charge comprenant le bec d'ensachage, une sellette porte-sacs et un système de fixation des sacs. Le cadre mobile supportant cet ensemble vient solliciter le dispositif équilibreur et transducteur de charge

- un dispositif électronique de mesure et d'asservissement incluant :

• un dispositif indicateur numérique qui peut être celui de l'un des dispositifs électroniques de mesure et d'asservissement suivants :

- dispositif électronique de mesure et d'asservissement PESAGE PROMOTION modèle PEP 56 approuvé par la décision n° 91.00.683.003.1 du 20 février 1991 (1),

- dispositif électronique de mesure et d'asservissement TELEMECANIQUE modèle ISP 7 50 F 5 approuvé par la décision n° 89.1.05.644.1.3 du 3 octobre 1989 (2),

- dispositif électronique de mesure et d'asservissement TELEMECANIQUE modèle ISP 70 MCB approuvé par la décision n° 85.1.03.644.1.3 du 29 octobre 1985 (3),

• un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte travaillant en flexion, dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique et accompagné de fiches techniques sur lesquelles figurent ces caractéristiques. Ce capteur peut être de marque DATRAN-PESAGE PROMOTION type XB objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 86.4.04.651.3.3 du 4 mars 1986 ou de marque TELEMECANIQUE type SM1PX objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 83.4.04.651.5.3 du 31 mai 1983. Dans les 2 cas, Emax = 200 kg.

(1) Revue de Métrologie, mars 1991, page 325.

(2) Revue de Métrologie, octobre 1989, page 1284.

(3) Revue de Métrologie, octobre 1985, page 956.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- unité de pesage :
 - $50 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 60 \text{ kg}$
 - $e = 50 \text{ g}$
 - $\text{Min} \geq 3,5 \text{ kg}$
- doseuse pondérale :
 - températures limites d'utilisation : de $- 10 \text{ }^\circ\text{C}$ à $+ 40 \text{ }^\circ\text{C}$
 - plage de fonctionnement comprise entre Min et Max
 - cadence : selon le produit, elle peut atteindre 7 pesées/minute.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision comporte les indications suivantes :

- Doseuse pondérale BATES
- Modèle : ... N° ... Année ...
- Décision n° 93.00.681.019.1 du 1er septembre 1993
- Plage de fonctionnement :
Max = ... kg, Min = ... kg
- Echelon = 50 g
- Produit(s)
- Dispersion(s) nominale(s)
- Cadence(s).

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification des doseuses pondérales BATES modèles 301FB E, 60FF E, 65AFF E, 310FB E,

160FS E et JETFLOW E est effectuée en 2 phases (la première en atelier, la seconde au lieu d'installation).

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Photographie n° 6007-1.

Schéma n° 6007-2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPACHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

■ N° 6007-1

DOSEUSES PONDERALES BATES 301FB E, 60FF E, 65AFF E, 310FB E, 160FS E ET JETFLOW E



■ N° 6007-2

DOSEUSES PONDERALES BATES 301FB E, 60FF E, 65AFF E, 310FB E, 160FS E ET JETFLOW E

Schéma général

